FICHES DE DONNEES DE SECURITE
PERMANENT INK REMOVER

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PERMANENT INK REMOVER

Numéro du produit PIR,APIR012,APIR125,ZA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de nettoyage

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

AF INTERNATIONAL. A division of HK WENTWORTH LTD
ASHBY PARK
COALFIELD WAY
ASHBY de la ZOUCH
LEICESTERSHIRE. LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0) 1530 419600
+44 (0) 1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Elicitation - EUH208

Dangers pour l'environnement Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE, C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix). Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

PERMANENT INK REMOVER

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER		10-30%
Numéro CAS: 34590-94-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-XXXX	

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Non classé.	-

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Aucun ingrédient classé, ou soumis à des limites d'exposition professionnelle, présent au-dessus des niveaux de divulgation.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

Contact cutané Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Get medical attention if irritation persists after washing.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

PERMANENT INK REMOVER

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 308 mg/m³
*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.
* = Risque de pénétration percutanée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

PERMANENT INK REMOVER

Mesures d'hygiène Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Prévoir une fontaine oculaire. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Incolore.

Odeur Caractéristique. Agrume.

pH pH (solution concentrée): 10.2 - 10.5

Point d'éclair > 55°C/131°F (Coupelle fermée).

Densité relative 1.003 @ 20°C/68°F

Solubilité(s) Miscible à l'eau.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Inconnu. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Contact cutané Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Contact oculaire Pas de danger spécifique pour la santé connu.

PERMANENT INK REMOVER

Dangers chroniques et aigus pour la santé Pas de danger spécifique pour la santé connu. Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

Informations toxicologiques sur les composants

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	5 000,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	5 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg)	9 510,0
Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	9 510,0

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Toxicité aiguë - poisson Aucune information requise.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Aucune information requise.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Aucune information requise.

Toxicité aiguë - microorganismes Aucune information requise.

Informations écologiques sur les composants

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 hours: >1000 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 hours: 1919 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

PERMANENT INK REMOVER

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Inconnu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

Indications de transport routier Non classé

Indications de transport ferroviaire Non classé

Indications de transport maritime Non classé

Indications de transport aérien Non classé

14.1. Numéro ONU

Aucune information requise.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucune information requise.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise.

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information requise.

SECTION 15: Informations réglementaires

PERMANENT INK REMOVER

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, amendée.
Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Publié par

Grace Claypole

Date de révision

10/03/2015

Révision

7

Numéro de FDS

11519

Phrases de risque dans leur intégralité

NC Non classé
R34 Provoque des brûlures.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de danger dans leur intégralité

EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE, C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix). Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE, Chloromethylisothiazol-3-one and Metylisothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.